

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **16 septembre 2025** à 18 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller nº 3
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller nº 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4

306-09-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 16 septembre 2025 soit ouverte à 18 h.

307-09-2025 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller nº 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller nº 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 18 h, le 16 septembre 2025, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Comptes à payer au 31 août 2025

5. *Soumissions pour le sel de déglaçage – Saison 2025-2026*
6. *Offre de services pour le contrôle des matériaux – Réfection et prolongement des infrastructures sur le chemin du Domaine*
7. *Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Ajout d'arrêts obligatoires au coin des rues Saint-Pierre et Alfred*
8. *Contrat de travail – Responsable de la bibliothèque*
9. *Modification de la Politique des cadres – Ajout de la responsable de la bibliothèque*
10. *Modification au calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil*
11. *Autorisation de travaux de réfection d'une partie du chemin du Domaine*
12. *Achat du terrain – Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon*
13. *Avis de motion du règlement CV. 613 – Modification du règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation – Modification des limites de vitesse*
14. *Dépôt du premier projet de règlement CV. 613 – Modification du règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation – Modification des limites de vitesse*
15. *Desrosiers Hébert avocats – Procuration spéciale*
16. *Remboursement 35 % – Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon*
17. *Période de questions*
18. *Levée de la séance*

Donné à la Ville de Saint-Gabriel, ce 11 septembre 2025, par le directeur général et greffier, monsieur Michel St-Laurent.

308-09-2025 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni
 Appuyé par Julie Croisetière
 Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 16 septembre 2025 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

5. SOUMISSIONS POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE – SAISON 2025-2026
6. OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTROLE DES MATÉRIAUX – RÉFLECTION ET PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LE CHEMIN DU DOMAINE

309-09-2025 4. COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2025

Il est proposé par Julie Croisetière
 Appuyé par Richard Blouin
 Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 août 2025 totalisant 303 377.15 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 août 2025 totalisant 631 118.50 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et le directeur général, Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

- | | |
|--------|--|
| RETIRÉ | 5. SOUMISSIONS POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE – SAISON 2025-2026 |
| RETIRÉ | 6. OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTROLE DES MATÉRIAUX – RÉFLECTION ET PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LE CHEMIN DU DOMAINE |

310-09-2025

7. MODIFICATION DE L'INVENTAIRE DU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION CV. 498 – AJOUT D'ARRÊT OBLIGATOIRE AU COIN DES RUES SAINT-PIERRE ET ALFRED

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de réglementer le stationnement des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur;

ATTENDU QUE l'inventaire des règles de stationnement et de circulation a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE la demande d'un citoyen afin d'ajouter des arrêts obligatoires au coin des rues Saint-Pierre et Alfred.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil acceptent de modifier l'inventaire des règles de stationnement et de circulation du règlement CV. 498 pour ajouter deux arrêts obligatoires au coin des rues Saint-Pierre et Alfred pour que ce coin devienne un arrêt à 4 voies.

311-09-2025

8. CONTRAT DE TRAVAIL – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU l'embauche de la responsable de la bibliothèque (rés. 218-06-2025).

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soient autorisés à signer l'entente avec la responsable de la bibliothèque.

312-09-2025

9. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES CADRES – AJOUT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Politique des cadres doit être modifiée suite à l'embauche de la responsable de la bibliothèque (rés. 218-06-2025).

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de conseil adoptent la modification de la Politique des cadres pour y ajouter la responsable de la bibliothèque.

313-09-2025

10. MODIFICATION AU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

ATTENDU les procédures d'élections municipales 2025;

ATTENDU QUE la ville peut définir une date différente de celles apparaissant au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, tel que le permet la *Loi sur les cités et ville*.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2025 soit devancée au 29 septembre 2025 à 20 h.

314-09-2025 11. AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTON D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU DOMAINE

ATTENDU QUE différents travaux sont à effectuer sur le chemin du Domaine;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de Saint-Gabriel et Généreux Construction Inc., à qui le contrat a été octroyé (rés. 293-09-2025), devront empiéter sur les propriétés environnantes lors des travaux prévus dans les servitudes;

ATTENDU QUE le début des travaux sont prévus le 13 octobre 2025 pour se terminer le 28 novembre 2025.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux public, monsieur Simon Gariépy, et les représentants de Généreux Construction Inc. et leur équipe à se prévaloir de l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit entre autres que « Toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences. Pour l'application du premier alinéa, les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable. ».

315-09-2025 12. ACHAT DU TERRAIN – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

CONSIDÉRANT l'entente relative à la construction d'une nouvelle caserne sous forme de Régie intermunicipale, soit la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), avec les municipalités participantes : Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 061-02-2024);

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour un terrain pour l'implantation de la nouvelle caserne (rés. 089-03-2024);

CONSIDÉRANT les démarches de la RICB dans la mise en place d'un règlement d'emprunt pour un montant de **485 000 \$** pour financer l'achat du terrain (rés. 031-02-2025);

CONSIDÉRANT la volonté des membres de la RICB et du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel d'éviter une dette à long terme concernant l'achat du terrain de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds à l'excédent non affecté (surplus libre) de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, soit autorisé à faire le paiement de la part de la Ville de Saint-Gabriel dans l'achat du terrain de la nouvelle caserne gérée par la RICB pour un montant de 58 752 \$, et ce, à même l'excédent non affecté (surplus libre).

316-09-2025 **13. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CV. 613 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT CV. 498 RELATIF AU STATIONNEMENT ET A LA CIRCULATION – MODIFICATION DES LIMITES DE VITESSE**

AVIS DE MOTION est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'il entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 613 modifiant le règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation pour une modification des limites de vitesse.

317-09-2025 **14. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 613 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT CV. 498 RELATIF AU STATIONNEMENT ET A LA CIRCULATION – MODIFICATION DES LIMITES DE VITESSE**

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le projet de règlement CV. 613 modifiant le règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation pour une modification des limites de vitesse.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 613 modifiant le règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation pour une modification des limites de vitesse soit adopté tel que déposé.

318-09-2025 **15. DESROSIERS HÉBERT AVOCATS – PROCURATION SPÉCIALE**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel souhaite, dans le cadre d'une enquête administrative, faire la lumière sur certaines transactions effectuées au sein de l'administration municipale;

ATTENDU QUE la nature et l'ampleur de cette enquête nécessitent une assistance et une expertise supplémentaires;

ATTENDU QUE la firme Desrosiers Hébert avocats agit déjà à titre de consultant en relations du travail pour l'année en cours, conformément au mandat conféré par la résolution 323-11-2024 adoptée par ce conseil;

ATTENDU QUE la ville juge nécessaire d'octroyer une procuration à ladite firme afin de faciliter le cours de l'enquête.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE soit mandatée spécialement la firme Desrosiers Hébert avocats, ainsi que ses représentants dûment autorisés, afin d'agir au nom et pour le compte de la ville, auprès de toute institution financière, tout fournisseur ou tout tiers concerné, aux fins d'obtenir copie de toute facture, bon de commande électronique, reçu, preuve de paiement, confirmation de transaction, courriel, communication ou tout autre document pertinent relativement à l'utilisation de cartes de crédit appartenant à la ville;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la ville, tout mandat, entente ou contrat requis à cet effet.

319-09-2025 16. REMBOURSEMENT 35 % – CLUB DE SOCCER SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville soit autorisée à émettre un chèque de **731.50 \$**, fait à l'ordre de Club de soccer Saint-Gabriel-de-Brandon, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'année 2025.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

320-09-2025 18. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 16 septembre 2025 soit levée à 18h45.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 17 septembre 2025.

Gaétan Gravel
Maire